



PRÉFET DES HAUTES-ALPES

Direction départementale
des territoires des Hautes-Alpes

Service de l'Eau de l'Environnement et de la Forêt
Unité Eau et Milieux Aquatiques

RÉGULARISATION AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU IMPRIME DE DÉCLARATION D'EXISTENCE AU article R214-53 du code de l'environnement

*Pour un ouvrage, une installation, un aménagement ou une activité, existant à la date du 4 janvier 1992, pour lequel **le propriétaire** n'a pas demandé de régularisation en application de la loi sur l'eau par le passé, et sous réserve de l'examen de la demande.*

IDENTITE DU DEMANDEUR

Nom et Prénom : - raison sociale – SOLIDEO Société de Livraison des Ouvrages Olympiques
Timothée EGGEN (chef de projet – site de Briançon)

N° SIRET : 941 636 342 00011

Adresse : 83 Boulevard de Dunkerque, CS 77040, 13235 Marseille Cedex 02

Tél : 06 18 21 27 58

Courriel : timothee.eggen@solideo2030.fr

Propriétaire de l'ouvrage (oui / non) : NON

Gestionnaire de l'ouvrage (oui / non) : NON

Joindre un des documents suivants :

- extrait de matrice cadastrale
- acte notarié de propriété

LOCALISATION DE L'INSTALLATION / OUVRAGE / ACTIVITE

Commune(s) : BRIANCON, SAINT-CHAFFREY, LA SALLE-LES-ALPES, LE MÔNETIER-LES-BAINS

Lieu(x)-dit(s) :

Section(s) cadastrale(s) et n° de parcelle(s) :

Feuille	Section	Numéro	Commune
1	AE	1047	Le Monétier-les-Bains
1	AE	1052	Le Monétier-les-Bains
1	AE	1082	Le Monétier-les-Bains
2	OS	1651	Le Monétier-les-Bains
2	OS	318	Le Monétier-les-Bains
2	OS	319	Le Monétier-les-Bains
2	OS	320	Le Monétier-les-Bains
2	OS	321	Le Monétier-les-Bains
2	OS	366	Le Monétier-les-Bains
2	OS	367	Le Monétier-les-Bains
2	OS	368	Le Monétier-les-Bains
2	OS	376	Le Monétier-les-Bains
1	AH	419	Le Monétier-les-Bains
1	AE	523	Le Monétier-les-Bains
1	AE	524	Le Monétier-les-Bains
1	AE	800	Le Monétier-les-Bains
1	AE	825	Le Monétier-les-Bains
1	AE	938	Le Monétier-les-Bains
1	AE	939	Le Monétier-les-Bains
1	AS	66	Le Monétier-les-Bains
2	OS	1656	Le Monétier-les-Bains
2	OS	267	Le Monétier-les-Bains
2	OS	268	Le Monétier-les-Bains
2	OS	285	Le Monétier-les-Bains
2	OS	286	Le Monétier-les-Bains
2	OS	287	Le Monétier-les-Bains
2	OS	289	Le Monétier-les-Bains
2	OS	290	Le Monétier-les-Bains
2	OS	291	Le Monétier-les-Bains
2	OS	323	Le Monétier-les-Bains
2	OS	325	Le Monétier-les-Bains
1	AL	510	Le Monétier-les-Bains
1	AC	456	La Salle-les-Alpes
1	AE	487	La Salle-les-Alpes
1	AD	315	Saint-Chaffrey
1	AD	500	Saint-Chaffrey

Feuille	Section	Numéro	Commune
1	AD	628	Saint-Chaffrey
1	AC	649	Saint-Chaffrey
1	AK	490	Briançon
1	AS	299	Briançon
1	AS	195	Briançon

Il convient de noter que certaines parties de l'emprise de la voirie ne sont pas cadastrées.

Voir planches graphiques jointes

Joindre obligatoirement :

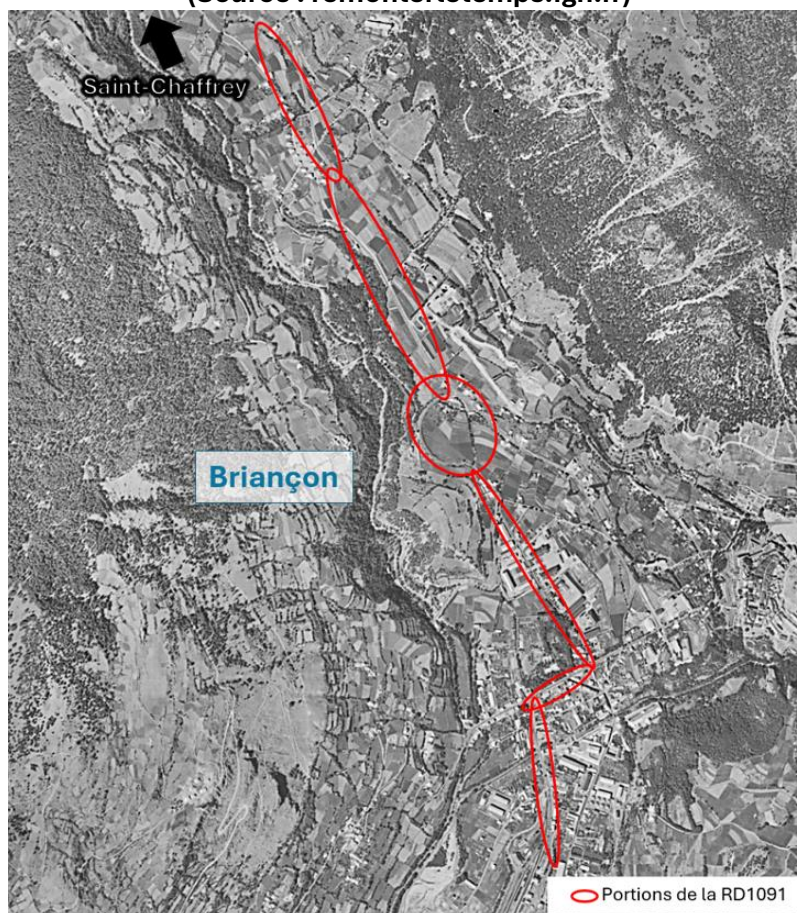
- une copie de l'extrait de carte IGN au 1/25000ème
- une copie de la feuille de section cadastrale

Sur chacune des cartes, indiquer en couleur la localisation de l'ouvrage/installation/activité.

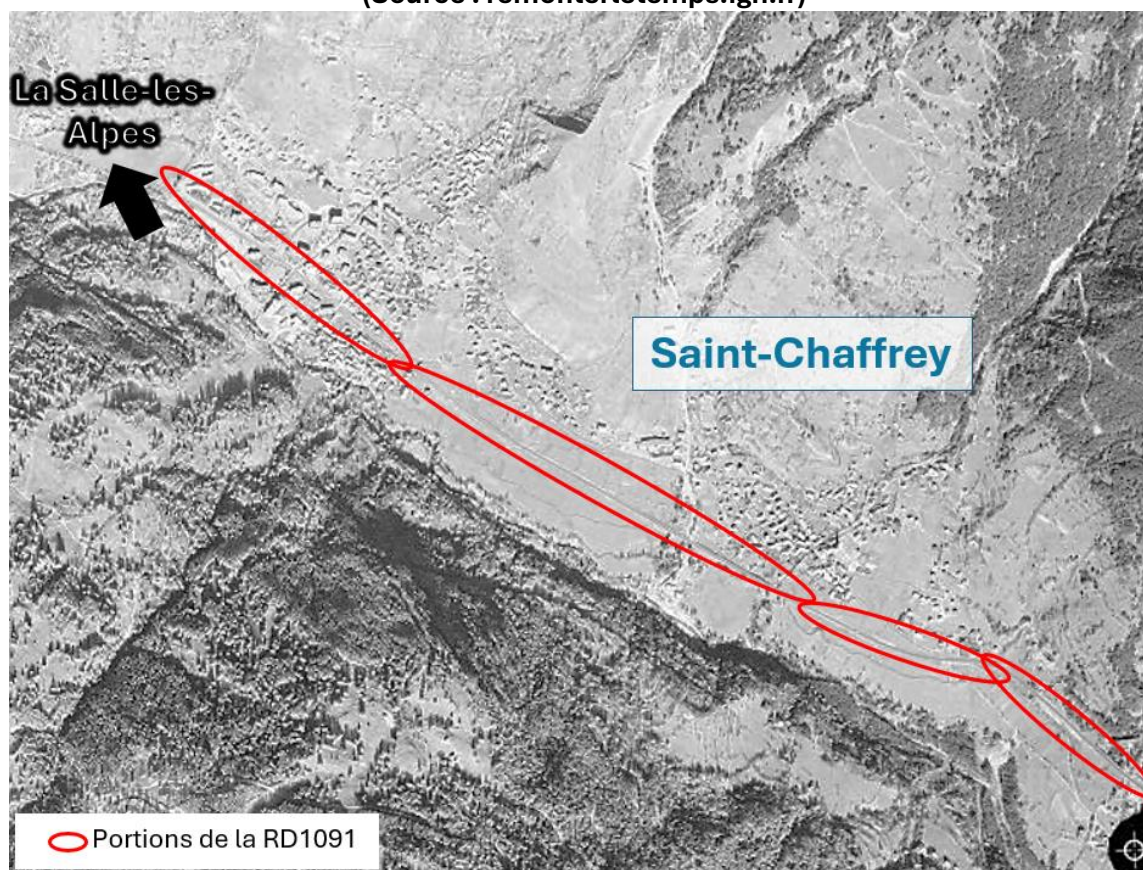
PREUVE DE L'EXISTENCE AU 4 janvier 1992

Document à joindre attestant de l'existence effective de l'ouvrage/installation activité au 4 janvier 1992 (l'administration se réserve le droit de juger de la validité de la preuve apportée)

Photographie aérienne de la période 1950 à 1965 – Commune de Briançon (Source : remonterletemps.ign.fr)



Prise de vue du 27 octobre 1989 – mission 2205-0551 – Commune de Saint-Chaffrey
(Source : remonterletemps.ign.fr)



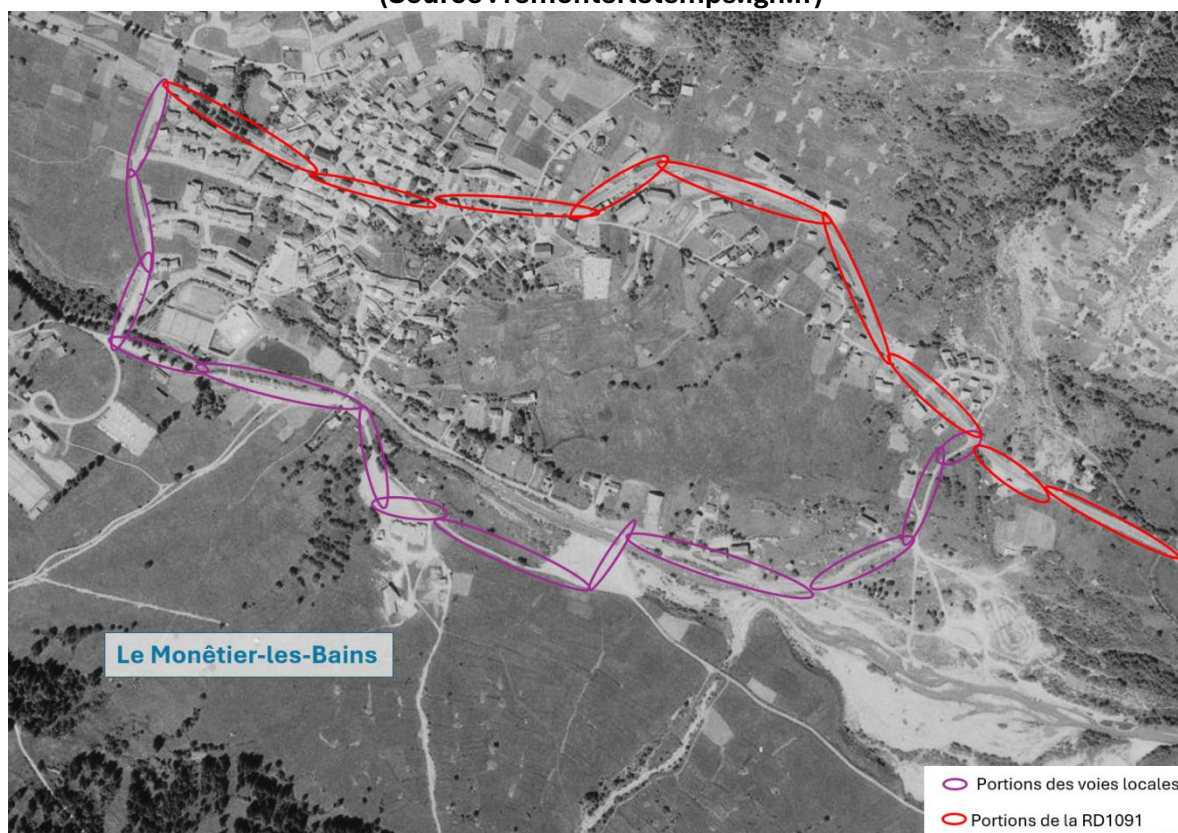
Photographie aérienne de la période 1950 à 1965 – Commune de La Salle-les-Alpes
(Source : remonterletemps.ign.fr)



Photographie aérienne de la période 1950 à 1965 – Commune du Monétier-les-Bains
(Source : remonterletemps.ign.fr)



Prise de vue du 10 juillet 1988 - mission 2205-0571 - Commune du Monétier-les-Bains
(Source : remonterletemps.ign.fr)



NATURE ET OBJET

De quoi s'agit-il et pour quel usage ?

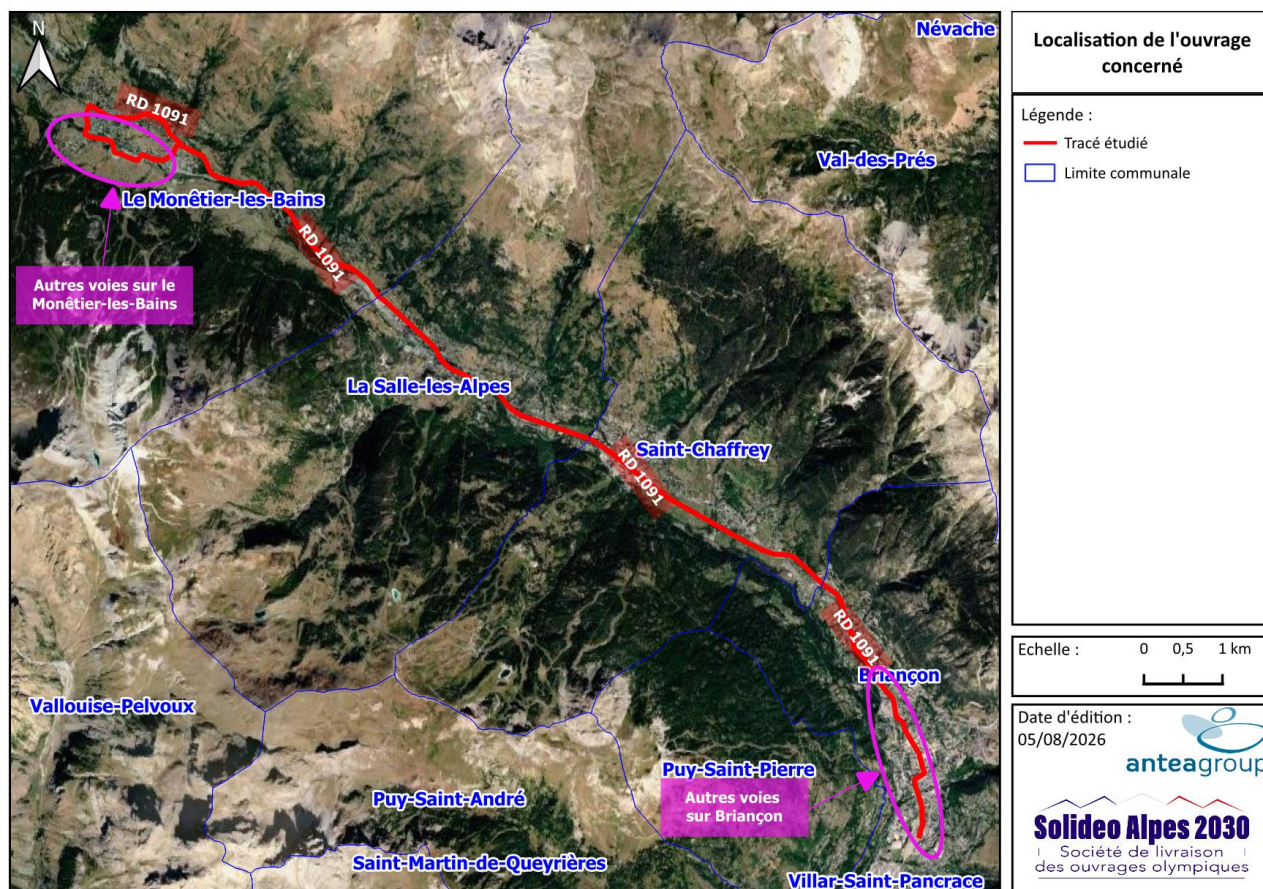
Il s'agit d'une voie existante comprenant majoritairement la route départementale RD1091.

Il convient toutefois, de noter que la totalité du tracé concerné par le projet prend en compte également, des voies autres que la RD1091 :

- la route du club sur environ 1 km sur la commune du Monétier les bains ;
- la route des Guibertes sur environ 300 m sur la commune du Monétier les bains;
- la route des bains sur environ 600 m sur la commune du Monétier les bains ;
- l'avenue du Galibier, le chemin Fanton, l'avenue du Dauphiné (RN94) l'avenue du général Barbot, l'avenue du 159^e RIA, l'avenue Maurice Petsche, et l'avenue du général de Gaulle (RD136) sur la commune de Briançon.

La RD 1091 permet de relier les communes de Briançon, Saint-Chaffrey, La Salle-les-Alpes et Le Monétier-les-Bains. Elle se poursuit à l'Ouest du Monétier-les-Bains jusqu'à Notre-Dame-de-Mésage.

La figure suivante illustre la localisation de l'ouvrage concerné par la présente déclaration (tracé étudié).



CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

Indiquer tout élément permettant de caractériser l'ouvrage/installation/activité : dimensions, surface, volume, cours d'eau concerné, etc...

Entre les communes de Briançon et de Le Monétier-les-Bains, la D1091 représente un linéaire de 14 km.

La D1091 présente un profil en travers à double sens de circulation. La largeur des voiries est de manière générale égale à 3,50m, réduite très localement à 3,00m minimum sur certains tronçons de voirie en zone urbaine (La Salle-les-Alpes). La plate-forme actuelle peut toutefois atteindre des largeurs de 9 à 10 mètres.

Hors agglomération, la chaussée circulée s'accompagne de bandes dérasées droites de largeur comprise entre 1m et 1,50m.

Les autres voies (hors RD 1091) sont les suivantes :

- Dans la commune du Monétier-les-Bains :
 - la route du club sur environ 1 km ;
 - la route des Guibertes sur environ 300 m ;
 - la route des bains sur environ 600 m ;
- Dans la commune de Briançon :
 - et l'avenue du Galibier, le chemin Fanton, l'avenue du Dauphiné (RN94) l'avenue du général Barbot, l'avenue du 159e RIA, l'avenue Maurice Petsche, et l'avenue du général de Gaulle (RD136) sur la commune de Briançon.

La figure suivante illustre la localisation de ces voies.

La surface totale de voirie, sur le linéaire concerné par le présent dossier, représente environ 235 000 m² avec une surface imperméabilisée de 230 000 m² et des espaces verts d'environ 5000 m².

L'ensemble de la voirie est situé en fond de vallée de la Guisane, et en situation actuelle, elle intercepte divers bassins versant amonts.

Les eaux pluviales des bassins versants amont interceptés et de l'emprise étudiée ne sont généralement pas dissociées. Les eaux pluviales au droit de l'emprise étudiée sont actuellement évacuées :

- Soit vers des exutoires identifiés grâce à un réseau de collecte et de drainage, sans compensation ni traitement de la pollution ;
- Soit de manière diffuse vers les abords de la voirie ou vers les riverains sans aucune collecte ni drainage.

De nombreux cours d'eau traversent actuellement l'emprise de la voirie concernée par le présent dossier, via des ouvrages de franchissement/transparence hydraulique.

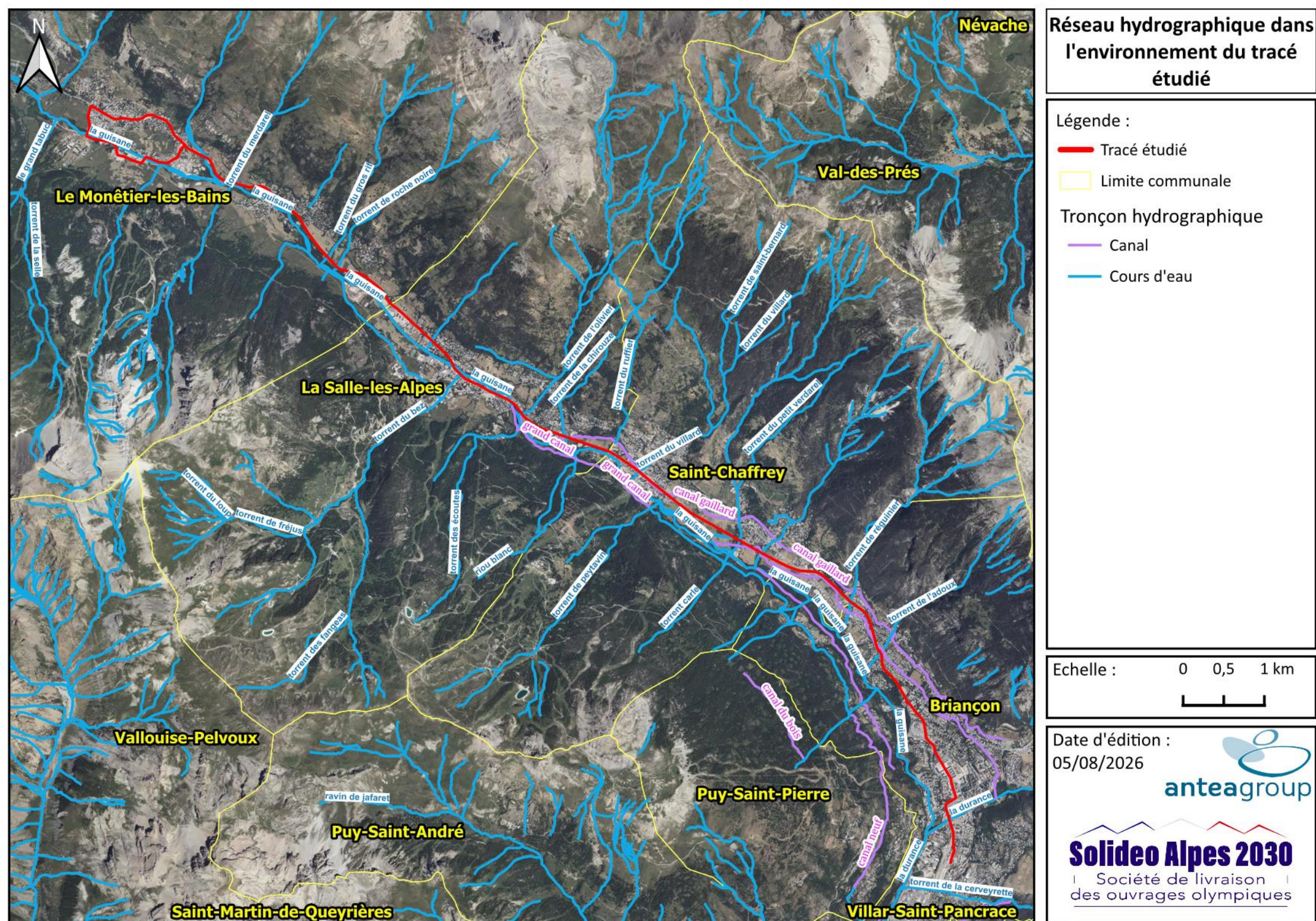
Le réseau hydrographique de l'aire d'étude est notamment composé de la Guisane qui donne son nom à la vallée. Celle-ci est longée par la D1091, et est franchie deux fois au niveau de la commune de La Salle-les-Alpes et une fois au niveau de la commune du Monêtier-les-Bains.

Le réseau hydrographique comprend aussi de multiples ruisseaux et cours d'eau.

- Commune de Briançon :
 - Torrent de l'Adoux ;
 - Torrent de Réguinier.
- Commune de Saint-Chaffrey :
 - Torrent de Sainte-Elisabeth ;
 - Torrent de Grand Verdarel ;
 - Torrent du Villard ;
- Commune de La Salle-les-Alpes :
 - Torrent de la Salle ;
 - Torrent du Bez ;
 - Torrent de la Pisse
 - Torrent de la Chirouze.
- Commune du Monêtier-les-Bains :
 - Torrent de la Roche Noire ;
 - Torrent du Gros Rif ;
 - Torrent du Merdarel ;
 - Torrent de la Moulette.

Deux principaux canaux font partie du réseau hydrographique local tout en étant traversés par le tracé de la D1091 :

- Canal Gaillard entre Saint-Chaffrey et Briançon ;
- Grand Canal de Ville entre Saint-Chaffrey et Briançon.



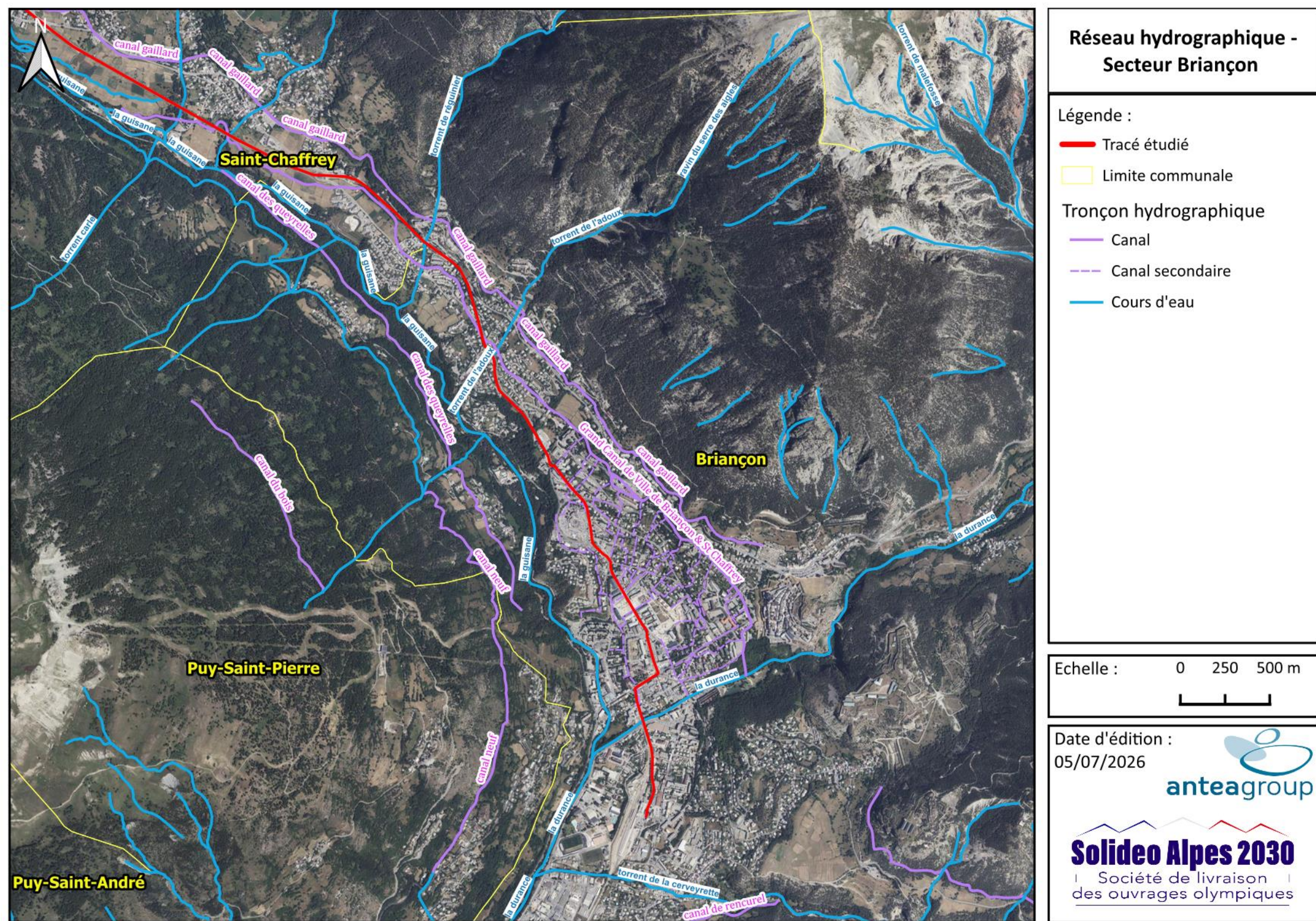
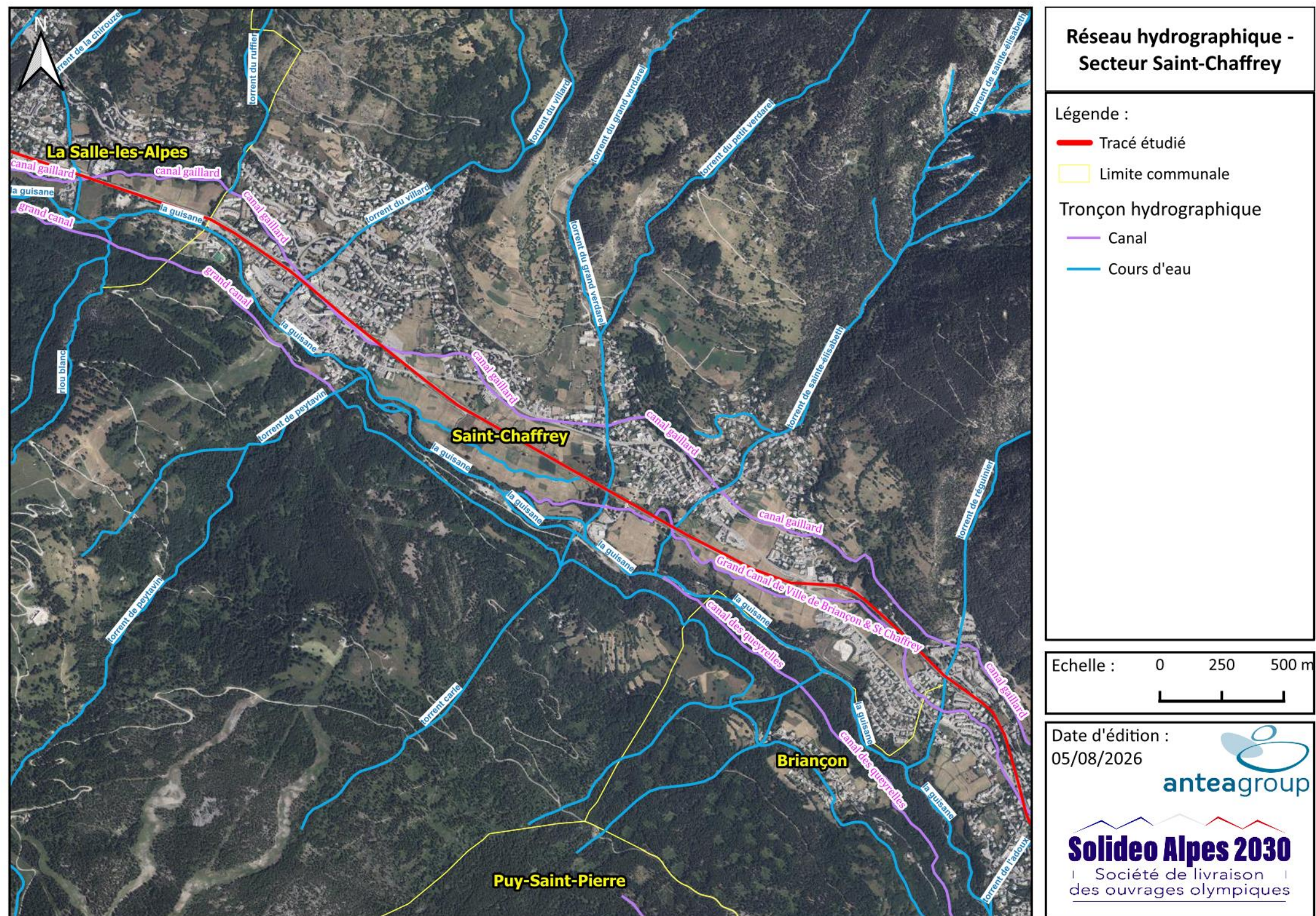


Figure 2 : Cartographie des cours d'eau et canaux rencontrés sur le tracé étudié – Secteur Briançon



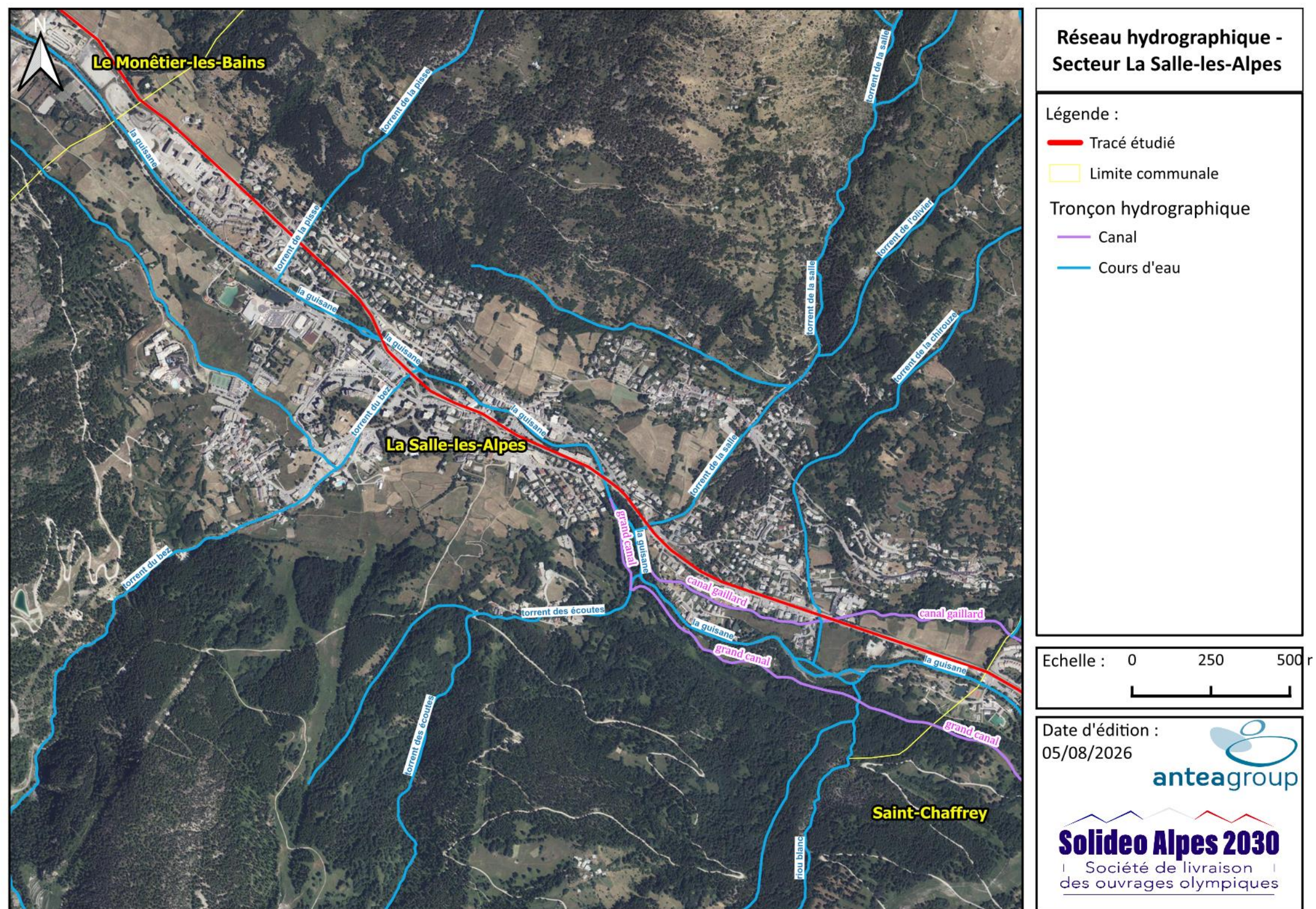


Figure 4 : Cartographie des cours d'eau et canaux rencontrés sur le tracé étudié – Secteur La Salle-les-Alpes

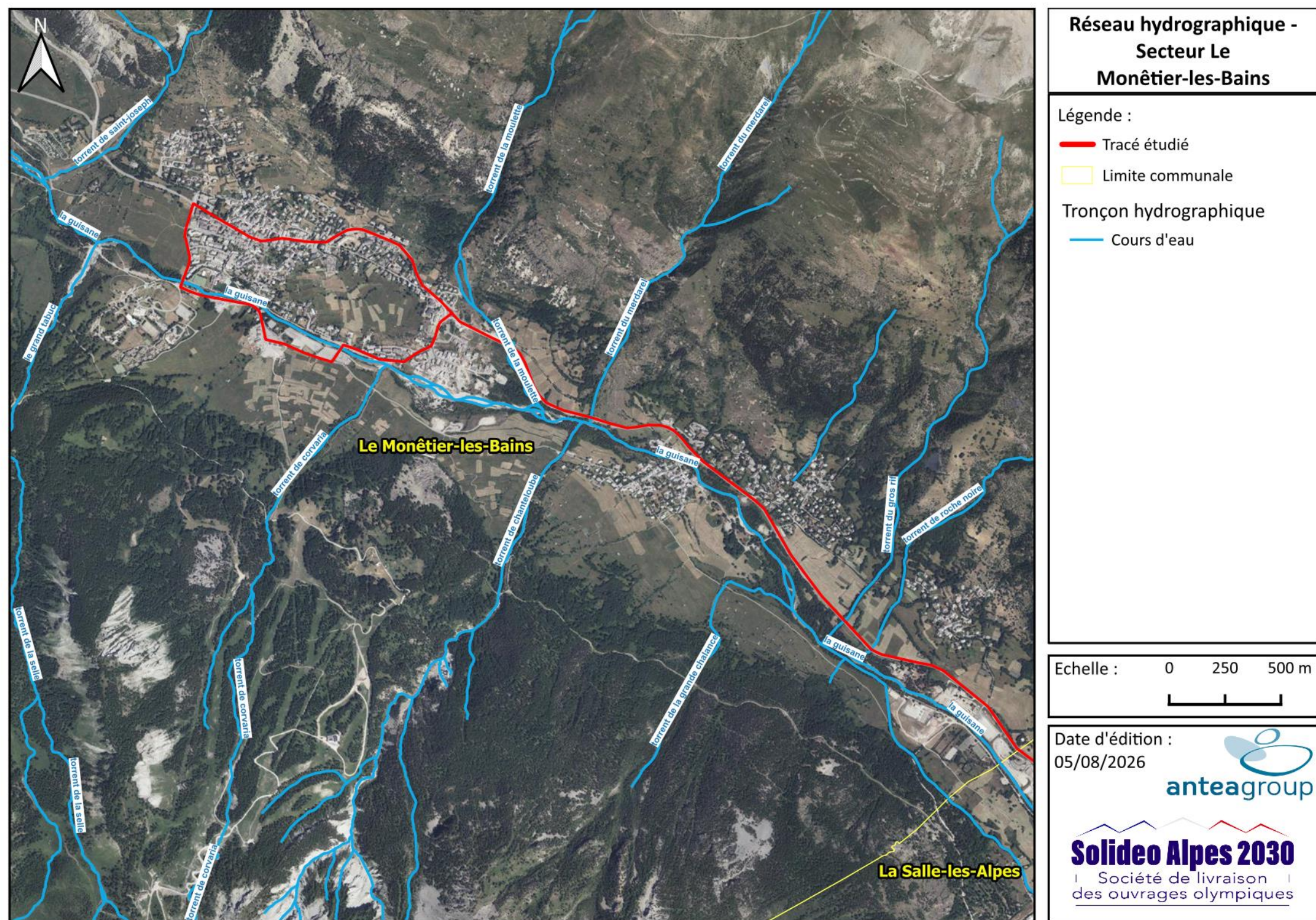
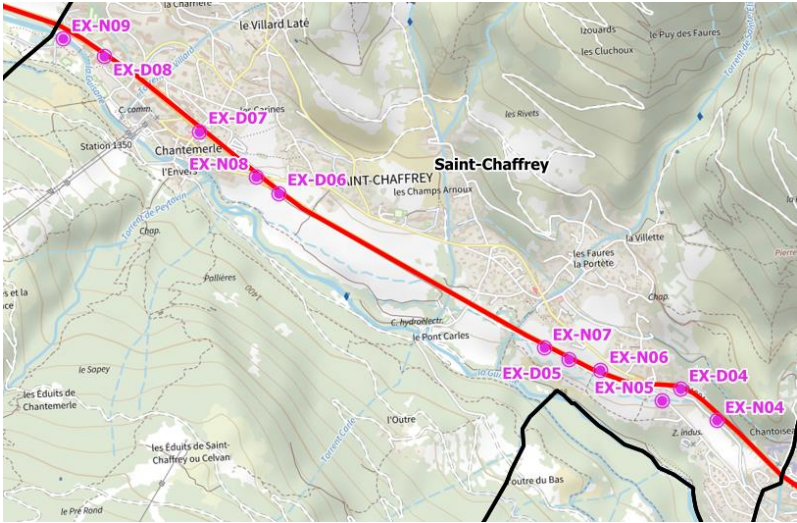
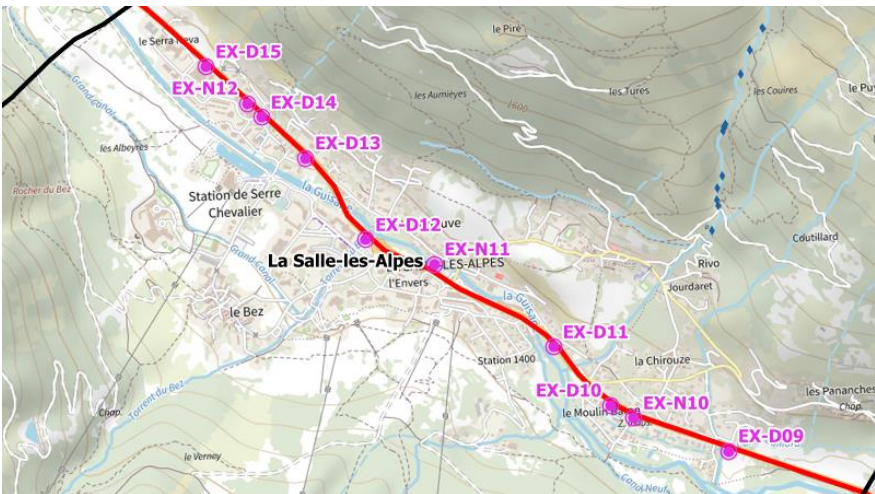
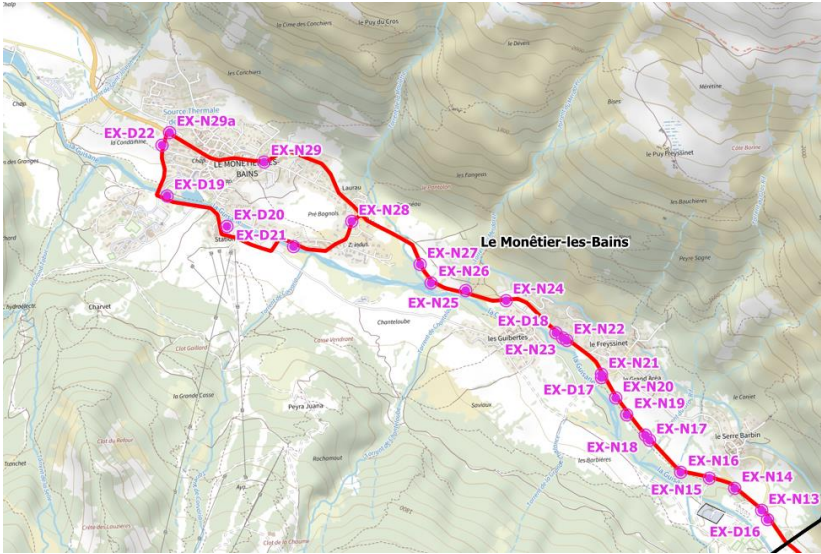


Figure 5 : Cartographie des cours d'eau et canaux rencontrés sur le tracé étudié – Secteur Le Monétier-les-Bains

Les tableaux ci-dessous présente une analyse de la compréhension du fonctionnement hydrologique actuel et les hypothèses d'exutoires identifiés par secteur :

Secteur et exutoire identifié*	Commentaire
Secteur BRIANÇON 	Exutoire EX-N01a, EX-N01c et EX-N01d : Les exutoires identifiés concernent le réseau d'eaux pluviales de la commune de Briançon. Exutoire EX-N01b : L'exutoire identifié concerne le réseau d'eaux pluviales de la commune de Briançon (arrêts de bus). Exutoires EX-N02 : L'exutoire identifié concerne le réseau d'eaux pluviales de la commune de Briançon puis une traversée. Exutoires EX-N03 : L'exutoire identifié concerne le réseau d'eaux pluviales de la commune de Briançon au droit d'un giratoire (rejet canal probable). Exutoires EX-D01, EX-D02 et EX-D03 : Pas d'exutoire identifié (rejet diffus).

Secteur et exutoire identifié*	Commentaire
Secteur SAINT-CHAFFREY 	Exutoires EX-N04 : L'exutoire identifié concerne le réseau d'eaux pluviales (drain point bas vers le cours d'eau et rejet canal probable). Exutoires EX-N05 : L'exutoire identifié concerne le giratoire du téléphérique (rejet canal probable). Exutoires EX-N06 : L'exutoire identifié concerne un fossé qui achemine les eaux pluviales vers bassin d'infiltration. Exutoires EX-N07 : L'exutoire identifié est un ouvrage hydraulique de rétablissement de bassin versant amont. Exutoires EX-N08 : L'exutoire identifié concerne le réseau d'eaux pluviales au droit d'un giratoire. Exutoires EX-N09 : L'exutoire identifié concerne le réseau d'eaux pluviales (drain point bas vers le cours d'eau). Exutoires EX-D04, EX-D05, EX-D06, EX-D07 et EX-D08 : Pas d'exutoire identifié (rejet diffus).
Secteur LA SALLE-LES-ALPES 	Exutoires EX-N10 : L'exutoire identifié concerne un fossé puis le réseau d'eaux pluviales (vers cours d'eau). Exutoires EX-N11 : Exutoire identifié au niveau de la Guisane Exutoires EX-N12 : L'exutoire identifié concerne un fossé suivi de traversées. Exutoires EX-D09, EX-D10, EX-D11, EX-D12, EX-D13, EX-D14 et EX-D15 :

Secteur et exutoire identifié*	Commentaire
	Pas d'exutoire identifié (rejet diffus).
Secteur LE MONETIER-LES-BAINS 	Exutoires EX-N13, EX-N14, EX-N15, EX-N16, EX-N17, EX-N18, EX-N19, EX-N20, EX-N21, EX-N22, EX-N23, EX-N24, EX-N26 et EX-N27 : Les exutoires identifiés concernent un fossé suivi de traversées. Exutoire EX-N25 : L'exutoire identifié un fossé acheminant les eaux pluviales vers cours d'eau « Torrent du Merdarel ». Exutoires EX-N28 et EX-N29a : Les exutoires identifiés concernent le réseau d'eaux pluviales au droit d'un giratoire. Exutoire EX-N29 : L'exutoire identifié concerne le réseau d'eaux pluviales de la commune du Monétier-les-Bains. Exutoires EX-D16, EX-D17, EX-D18, EX-D19, EX-D20, EX-D21 et EX-D22 : Pas d'exutoire identifié (rejet diffus).

*EX-N = Rejet vers exutoire identifié (réseau, milieu naturel) / EX-D = Rejet diffus (aucune collecte identifiée)

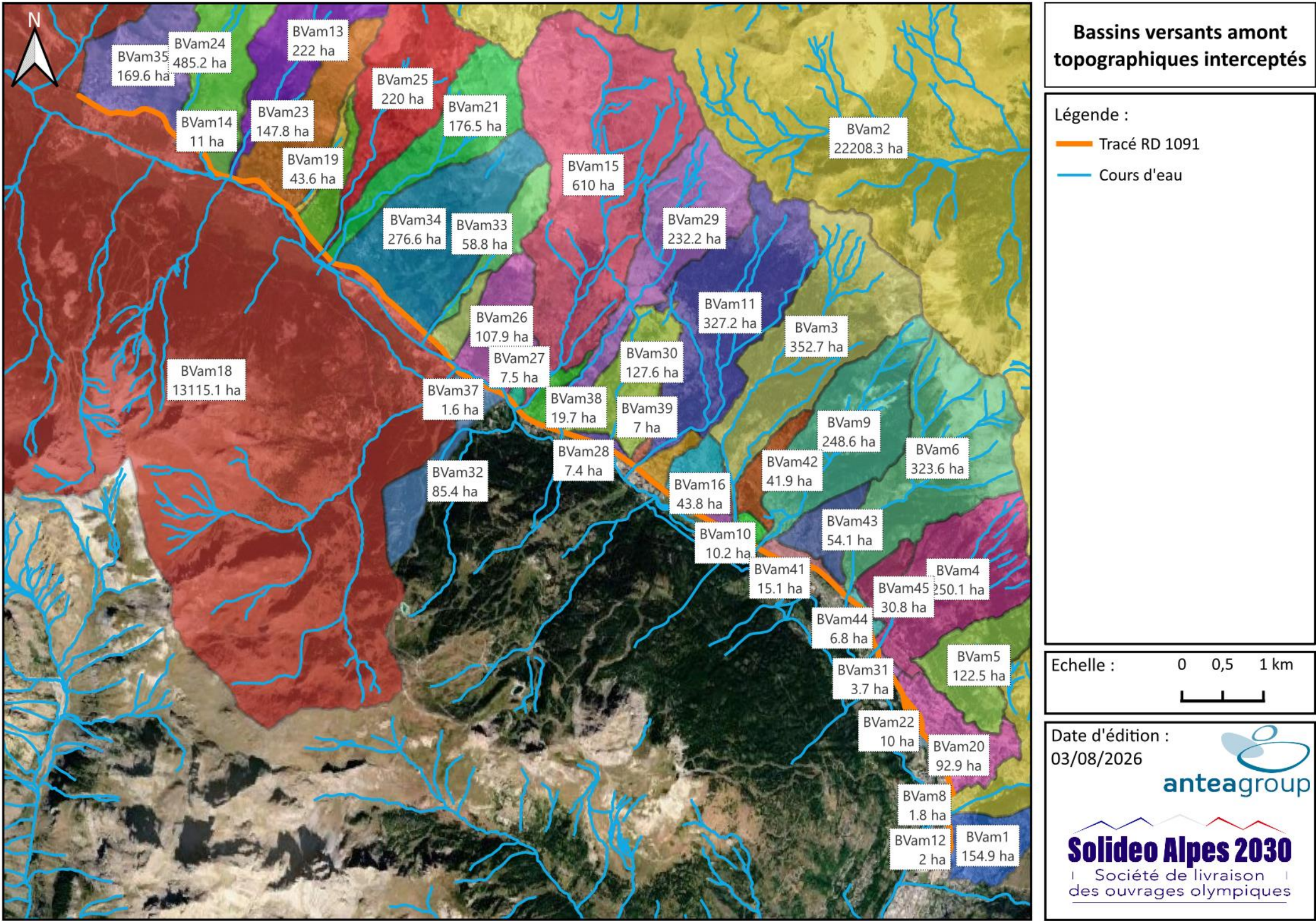
Joignez tous les plans, schémas et coupes en votre possession permettant de mieux décrire l'ouvrage/installation/activité.

Bassins versants naturels interceptés par la voie d'accès au Fort des Trois têtes

Les bassins versants topographiques interceptés par le projet, y compris les bassins versants des cours d'eau traversant le projet sans prise en compte des réseaux et des ouvrages de transparence hydraulique sont présentés sur la figure ci-dessous.

A noter que nous ne disposons d'aucune donnée de réseaux d'eaux pluviales existant sur les bassins versants amont topographiques.

L'analyse des bassins versants amont topographiques interceptés est présentée sur la figure suivante.



Le tableau suivant récapitule la surface des bassins versants interceptés :

Bassin versant	Surface (m ²)
BVam1	1 549 118
BVam2	222 082 556
BVam3	3 526 703
BVam4	2 501 195
BVam5	1 224 770
BVam6	3 235 527
BVam7	4 558
BVam8	18 105
BVam9	2 486 002
BVam10	101 663
BVam11	3 272 290
BVam12	20 216
BVam13	2 219 722
BVam14	110 137
BVam15	6 100 061
BVam16	437 518
BVam17	207 797
BVam18	131 150 830
BVam19	436 264
BVam20	928 692
BVam21	1 764 501
BVam22	99 558
BVam23	1 478 410
BVam24	4 851 881
BVam25	2 199 783
BVam26	1 079 118
BVam27	74 564
BVam28	73 988
BVam29	2 322 378
BVam30	1 275 518
BVam31	36 921
BVam32	853 668
BVam33	588 090
BVam34	2 765 807
BVam35	1 695 975
BVam36	269 638
BVam37	15 641
BVam38	196 863
BVam39	69 574
BVam40	175 043
BVam41	151 333
BVam42	419 279
BVam43	540 610

Bassin versant	Surface (m ²)
BVam44	67 790
BVam45	308 395
BVam46	54 137
BVam47	106 009
Total	405 148 196m² soit 40514,8196ha

Dans ces conditions, la surface totale de la voie concernée par la présente demande (environ 23,5 ha), augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet (arrondi à environ 40 515 ha), à considérer pour viser la rubrique 2.1.5.0. de l'article R214-1 du Code de l'Environnement est de **40 538,5 hectares environ**.

RUBRIQUES DE LA NOMENCLATURE

En vous référant à l'annexe ci-jointe (nomenclature article R214-1 du code de l'environnement), indiquez les rubriques concernées par votre activité (numéro de rubrique et régime applicable **déclaration (D)** ou **autorisation (A)**) ; les éléments de description que vous avez indiqués ci-dessus doivent vous permettre de déterminer la ou les rubriques applicables.

Rubrique N°: 2150 :

Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant :

1° Supérieure ou égale à 20 ha (A)

Fait à

Signature du demandeur :

La présente déclaration devra être transmise à :

L'administration pourra exiger la production de pièces complémentaires, ou appliquer des prescriptions spécifiques si elles sont nécessaires pour mettre l'ouvrage en conformité avec la réglementation en vigueur dans le Code de l'Environnement. Par ailleurs, s'il apparaissait que l'existence et/ou le fonctionnement de l'ouvrage, de l'installation ou de l'activité pouvait présenter un risque d'atteinte grave à la préservation des milieux aquatiques, de la qualité de l'eau, de la conservation et du libre écoulement des eaux ou de la sécurité publique, l'administration pourra vous demander un dossier complet de déclaration (D) ou d'autorisation (A) : dans ce cas, un courrier vous sera adressé vous indiquant la procédure à suivre et le contenu du dossier à présenter.